

Avis voté en plénière du 12 juin 2019

# L'agriculture urbaine

## Déclaration du groupe de la Mutualité

Les villes sont aujourd'hui confrontées à de multiples défis, sociaux et environnementaux, auxquels l'agriculture urbaine peut contribuer à apporter des réponses utiles. Selon certaines études, l'agriculture urbaine pourrait nourrir 10 % de la population urbaine .... elle participe également à la lutte contre le changement climatique, au renforcement de la citoyenneté et au soutien à l'insertion.

Longtemps négligée, l'agriculture urbaine est aujourd'hui en plein développement et certains départements, comme la Seine-Saint-Denis, renouent avec leur passé maraîcher.

Comme le souligne le projet d'avis, les acteurs sont multiples : structures de l'ESS, citoyens et citoyennes, collectivités territoriales, agriculteurs, start-up, chercheurs ... et les finalités différentes.

Notre groupe souhaite plus particulièrement insister sur le rôle que peut jouer l'agriculture urbaine en matière de santé et d'insertion des publics précaires.

Tout d'abord, l'agriculture urbaine présente un enjeu alimentaire et nutritionnel en permettant, dans le cadre de l'autoproduction dans les jardins collectifs, d'augmenter la consommation de fruits et légumes et de prévenir l'obésité ; elle permet aussi de favoriser l'exercice physique et le bien-être mental et de rompre avec l'isolement social à travers l'activité de jardinage. Ces deux axes, participent donc pleinement à la santé des populations urbaines qui peuvent en bénéficier. Les jardins scolaires, les jardins thérapeutiques ou les jardins d'insertion en sont des exemples qui mériteraient d'être développés.

En réinvestissant le tissu urbain, elle joue un rôle non négligeable en matière environnementale et contribue notamment à la lutte contre les pollutions atmosphériques et au rafraîchissement de l'air, qui présente des effets bénéfiques sur la santé.

L'agriculture urbaine est aussi un levier pour l'insertion, la cohésion sociale et représente un tremplin social pour les personnes précaires. Ainsi l'avis cite notamment le réseau des jardins de Cocagne qui rassemble 110 structures d'insertion et employait 4 600 salariés en insertion en 2018. À travers la production de légumes biologiques, ces structures, actrices de l'ESS, permettent à des personnes éloignées de l'emploi de reconstruire un projet professionnel et personnel. C'est pourquoi il est important comme le souligne le projet d'avis, de prendre en compte cette dimension dans le cadre de la réforme de l'Insertion par l'activité économique.

Il s'agit donc d'une filière d'avenir à condition qu'on ne la résume pas à une fonction alimentaire mais que l'on prenne en compte ses fonctions environnementales, sociales, économiques et pédagogiques.

Le groupe de la mutualité a voté en faveur de l'avis.